

0851560J  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE  
2 IMPASSE GUTENBERG  
85190 AIZENAY  
Tel : 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 33  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 28  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 17/11/2023  
Réuni le : 23/11/2023  
Sous la présidence de : Isabelle Tabart  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

**EXPO DESSINE-MOI LE DROIT:**

Le Conseil d'administration autorise la signature d'une convention entre le collège Alexandre Soljenitsyne et le Défenseur des droits. Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de l'exposition "Dessine-moi le droit" au collège du 8 au 26 janvier 2024. La mise à disposition de l'exposition est gratuite.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0